

Image not found or type unknown



Garde partagée d'un enfant

Par **madinina972**, le **08/04/2009** à **16:34**

Bonjour,
je souhaiterais savoir si un père accusé de violences conjugales sur sa compagne (compagne que n'a jamais porté plainte ni déposé une main courante) par celle ci peut selon la loi interdire au père de voir son enfant tout en sachant qu'il s'est toujours occupé de son enfant et qu'il l'a reconnu?
se peut il qu'il ne puisse pas avoir la garde partagée de son enfant?